

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1416

11 juillet 2007

### SOMMAIRE

AC International S.A. ....	67956	Immobilière Campus S.à r.l. ....	67952
Amicale des sapeurs pompiers de Boevange - Pompjeeën Béigen .....	67929	Immobilière Marina S.A. ....	67968
Anglo Australia Investments .....	67927	Intesa Holding International S.A. ....	67922
Arona Invest S.A. ....	67927	Investi Holding S.A. ....	67964
Arona Invest S.A. ....	67929	Jardipal S.A. ....	67958
Atlas Vintners S.à.r.l. ....	67935	Kalmia S.à.r.l. ....	67947
Axilos Holding S.A. ....	67962	Korea Invest S.A. ....	67957
Bad Schönborn .....	67943	Kynesis S.A. ....	67926
Banque Colbert (Luxembourg) S.A. ....	67947	L.B.E. ....	67968
Bel-Fa S.A. ....	67935	Lexser S.A. ....	67945
Benodec .....	67953	LMT LUX SA .....	67964
Bewise S.A. ....	67965	Logico S.A. ....	67959
Biminvest S.A. ....	67958	Luxembourg International Consulting S.A. ....	67935
Bond Holding SA .....	67955	Marco Belusa S.A. ....	67928
Cecilia Holding S.A. ....	67962	Mistral International Finance AG .....	67959
Cempin S.A. ....	67927	Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l. ....	67926
Climmolux S.A. ....	67965	Northgate Private Equity III S.A. (FIS) ...	67959
Compagnie de Pythagore S.A. ....	67928	Osborne & Moore S.A. ....	67957
Creaction 4 .....	67965	Ostholt Tankschiff S.à r.l. ....	67924
D.G.C. Conseil S.A. ....	67947	Paryseine (Lux 2) S.à r.l. ....	67945
Europa West Station S.à r.l. ....	67962	Pegase S.A. ....	67957
Eurosquare (Lux 2) S.à r.l. ....	67945	PQR Holdings S.à r.l. ....	67953
Finbelux S.A. ....	67958	Private Equity Capital Germany (GP) S.à r.l. ....	67956
Gambro Reinsurance S.A. ....	67926	Promerx S.A. ....	67959
General Investments Corporation Holding S.A. ....	67958	Red Fox S.A. ....	67945
Greenridge Holdings S.à r.l. ....	67924	Sorin Finance Luxembourg S.A. ....	67957
Happy Visibilia S.A. ....	67962	Sylan Holding S.A. ....	67947
Helio Finance S.A. ....	67968	Teufelsbad .....	67933
Heliopolis S.A. ....	67968	WP I Investments S.à r.l. ....	67952
Immobilière Campus S.à r.l. ....	67952		

**Intesa Holding International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.318.

L'an deux mille sept, le trois mai, au siège de la société, ci-après désignée.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée INTESA HOLDING INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n ° 44.318, constituée par acte du notaire M<sup>e</sup> Giuseppe Gasparrini, de résidence à Milan en date du 8 avril 1992.

La société a été transférée au Grand-Duché de Luxembourg en date du 30 juin 1993 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C no 425 du 15 septembre 1993;

Les statuts de la société ont ensuite été modifiés comme suit:

- en date du 23 novembre 1995 suivant acte reçu par le même notaire, publié au Mémorial C no 45 du 24 janvier 1996;
- en date du 23 février 1996 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de M<sup>e</sup> Marc Elter, publié au Mémorial C n ° 235 du 10 mai 1996;
- en date du 3 octobre 1996 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 668 du 30 décembre 1996;
- en date du 16 janvier 1998 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 309 du 5 mai 1998;
- en date du 21 août 1998 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 820 du 10 novembre 1998;
- en date du 4 janvier 1999 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, non publié;
- en date du 28 janvier 2000 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 310 du 27 avril 2000;
- en date du 23 mars 2000 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 548 du 1<sup>er</sup> août 2000;
- en date du 6 avril 2000 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 584 du 16 août 2000;
- en date du 27 juin 2000 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 844 du 17 novembre 2000;
- en date du 7 août 2000 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 99 du 8 février 2001;
- en date du 2 juillet 2001 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 13 du 3 janvier 2002;
- en date du 11 décembre 2001 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 1255 du 31 décembre 2001;
- en date du 28 août 2002 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 1707 du 29 novembre 2002;
- en date du 21 mars 2003 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 475 du 02 mai 2003;
- en date du 1<sup>er</sup> août 2005 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C du 28 septembre 2005,
- en date du 29 septembre 2005 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C du 26 janvier 2006,
- en date du 21 mars 2006 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C du 27 juin 2006.

L'assemblée est présidée par M. Norbert Becker, dirigeant, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Sergio Bertasi, dirigeant, Luxembourg.

et l'Assemblée choisit comme scrutateur M. Christophe Velle, employé, Luxembourg.

tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, tous les actionnaires, représentant l'entière part du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de dénomination du groupe bancaire d'appartenance de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts (nom du groupe bancaire d'appartenance) en vue de lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 4.** Dans le cadre du groupe dont elle fait partie, la société a pour objet la prise de participations dans des sociétés ou personnes morales qui ont leur siège social hors d'Italie et exercent leur activité dans le domaine bancaire et financier, ainsi que l'organisation et la coordination patrimoniale et financière de ces participations.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations strictement nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet. La société n'exercera pas d'activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société fait partie du GROUPE BANCAIRE INTESA SANPAOLO enregistré au Registre des Groupes Bancaires. Dans le cadre de ce lien d'appartenance, la société observera les limites prévues par les dispositions légales applicables au groupe qui ont trait à la surveillance des établissements bancaires. En cette qualité, elle est tenue d'observer les principes et dispositions y relatives dans le cadre de son activité de direction et de coordination.

2. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'assemblée des actionnaires, suite au changement de dénomination du groupe bancaire d'appartenance de la Société intervenu en Italie, décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts en vue de lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 4.** Dans le cadre du groupe dont elle fait partie, la société a pour objet la prise de participations dans des sociétés ou personnes morales qui ont leur siège social hors d'Italie et exercent leur activité dans le domaine bancaire et financier, ainsi que l'organisation et la coordination patrimoniale et financière de ces participations.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations strictement nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet. La société n'exercera pas d'activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société fait partie du GROUPE BANCAIRE INTESA SANPAOLO enregistré au Registre des Groupes Bancaires. Dans le cadre de ce lien d'appartenance, la société observera les limites prévues par les dispositions légales applicables au groupe qui ont trait à la surveillance des établissements bancaires. En cette qualité, elle est tenue d'observer les principes et dispositions y relatives dans le cadre de son activité de direction et de coordination.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. Becker, S. Bertasi, Ch. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, Relation: LAC/2007/7640. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007066685/208/108.

(070070455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

**Ostholt Tankschiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.549.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Echternach au siège social, le 30 avril 2007 que la résolution suivante a été adoptée par l'associé unique représentant l'intégralité du capital social:

*Résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-6450 Echternach, 88, route de Luxembourg à L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 avril 2007.

*Pour la société*

H. Ostholt

*L'associé unique*

Référence de publication: 2007065434/598/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05502. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070068851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

**Greenridge Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.406.

—  
In the year two thousand and seven, on the fourth of April.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

Mr. Bhikhu Bhuptani, property investor, born on 10 April 1964 in Kampala, Uganda, and leaving at 7 Brockley Hill, Stanmore HA7 4LS, Middlesex, United Kingdom,

Mr. Paul Simmons, property investor, born on 12 November 1971 in Staines, United Kingdom, and leaving at 60a Finchley Lane, London NW4 1DJ, United Kingdom,

here represented by Mr. Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1 B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two (2) proxies given under private seal in March 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of GREENRIDGE HOLDINGS S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 116.406, incorporated by a deed of the undersigned notary of April 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1372 dated July 17, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at thirty thousand Euro (€ 30,000.-) divided into one thousand two hundred (1,200) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

M. Bhikhu Bhuptani, investisseur immobilier, né le 10 avril 1964 à Kampala, Ouganda, et demeurant au 7 Brockley Hill, Stanmore HA7 4LS, Middlesex, Royaume-Uni,

M. Paul Simmons, investisseur immobilier, né le 12 novembre 1971 à Staines, Royaume-Uni, et demeurant au 60a Finchley Lane, Londres NW4 1DJ, Royaume Uni,

ici représentés par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé données en mars 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par son mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination GREENRIDGE HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 116.604, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1372 le 17 juillet 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente mille Euros (€ 30.000,-) divisé en mille deux cents (1.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident de transférer le siège social de la société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007. Relation: LAC/2007/4799. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007066450/211/86.

(070070193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

---

**Kynesis S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 84.142.

Société constituée le 1<sup>er</sup> octobre 2001 par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C N ° 302 du 22 février 2002.

Messieurs Alexis De Bernardi, Lorenzo Gianello et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, administrateurs, ainsi que Madame Romaine Scheifer-Gillen, commissaire aux comptes ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société KYNESIS S.A. établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été dénoncé le 21 mai 2007.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007065445/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Gambro Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 30.666.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 15 mai 2007*

L'Assemblée Générale du 15 mai 2007 élit les Administrateurs suivant:

- Monsieur Per Anders Belin,
- Monsieur Kenneth Miger,
- Mademoiselle Clare Hargreaves,

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

*Pour GAMBRO REINSURANCE S.A.*

SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007065470/682/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06528. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 97.937.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour NORTHERN TRUST LUXEMBOURG CAPITAL SARL  
NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A.  
O. Noel / S. David  
Vice President - Transfer Agency / Vice President - Risk & Control

Référence de publication: 2007065782/4913/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01271. - Reçu 103 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070069788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Anglo Australia Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 111.825.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 4 mai 2007 que:

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED ayant son siège au 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN a transféré le 4 mai 2007, 2.680.552 parts sociales rachetables de la Société à CHARLES II PROPERTIES LIMITED, ayant son siège social au 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. F. Adams  
Gérant

Référence de publication: 2007065477/1115/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02419. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070069479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Arona Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 85.313.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 avril 2007*

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Christian Francois. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, à savoir jusque l'an 2013.

ARONA INVEST S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065480/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05893. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070069474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Cempin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 50.980.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 9 août 2005, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 9 août 2005, a désigné Monsieur Christian François, né le 1<sup>er</sup> avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 25 septembre 2002, a désigné Madame Ariane Vigneron, née le 15 octobre 1977, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 8 mai 2007.  
Certifié sincère et conforme  
*CEMPIN S.A.*  
MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.  
*Administrateur / Administrateur*  
C. François / A. Vigneron  
*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2007065493/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05882. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Marco Belusa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.080.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 1<sup>er</sup> février 2006, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 1<sup>er</sup> février 2006, a désigné Monsieur Christian François, né le 1<sup>er</sup> avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 16 juin 2005, a désigné Madame Laurence Mostade, née le 12 septembre 1974, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2007.  
Certifié sincère et conforme  
*MARCO BELUSA S.A.*  
MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.  
*Administrateur / Administrateur*  
C. François / L. Mostade  
*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2007065494/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05885. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Compagnie de Pythagore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Junglinster, le 31 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007065548/231/14.

(070069030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

**Arona Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.313.

- La société FINDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 3 avril 2006, a désigné Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent, pour toute la durée de son mandat à savoir jusqu'à l'année 2007.

- La société LOUV S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 27 septembre 2002, a désigné Marc Limpens, né le 17 février 1951, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent, pour toute la durée de son mandat à savoir jusqu'à l'année 2007.

- La société MADAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 3 avril 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent, pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2007.

Le 30 mars 2007.

ARONA INVEST S.A.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

C. Bitterlich / A. Renard

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007065496/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05889. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**Amicale des sapeurs pompiers de Boevange - Pompjeeën Béigen, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9740 Boevange, Feuerwehrlokal.

R.C.S. Luxembourg F 7.044.

STATUTEN

Am 7. Februar 2007 wird zwischen den Unterzeichneten eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gegründet, welche dem Gesetz vom 21. April 1928 sowie den gegenwärtigen Statuten unterliegt.

**Kapitel I: Name, Sitz, Dauer, Zweck**

**Art. 1.** Die Vereinigung trägt den Namen AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE BOEVANGE -association sans but lucratif- oder «Pompjeeën Béigen» -Vereenegung ouni Gewinnzweck-.

**Art. 2.** Der Sitz der Vereinigung ist im Feuerwehrlokal in L-9740 Boevange.

**Art. 3.** Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Die Vereinigung übernimmt mit Ausnahme des Lösch- und Rettungswesens alle Rechten und Pflichten der in Wintger fusionierenden Wehr Bögen. Ziel der Vereinigung ist insbesondere die Kameradschaft unter den Feuerwehrleuten zu fördern und zu pflegen, sowie den Feuerwehrdienst zu fördern und zu unterstützen. Die Vereinigung kann alle zu ihrem Geschäftszweck nötigen Tätigkeiten und Akte unternehmen. Die Vereinigung ist politisch und ideologisch neutral.

## Kapitel II: Mitglieder

**Art. 5.** Die Vereinigung besteht aus Mitgliedern und Ehrenmitgliedern. Die Anzahl der Mitglieder ist unbegrenzt, soll jedoch nie unter 9 sinken.

**Art. 6.** Alle am Tag der Gründung in der alten Wehr eingeschriebenen Mitglieder und Ehrenmitglieder, unabhängig von ihrem Wohnort, werden in die Vereinigung übernommen. Mitglied kann jeder unbescholtene Bürger werden ab dem 8. Lebensjahr, welcher bei Vereinseintritt in den angehörigen Ortschaften Wintger, Lullingen und Bögen wohnt. Ausnahmen hierzu können von der Generalversammlung bestimmt werden. Für Jugendliche bis zum 18. Lebensjahr ist die Zustimmung der Eltern oder des Erziehungsberechtigten erforderlich. Über die Aufnahme entscheidet der Vorstand in geheimer Wahl. Eine eventuelle Ablehnung ist zu begründen und dem Antragsteller schriftlich mitzuteilen.

**Art. 7.** Ehrenmitglied kann jeder werden, der zur Förderung und Unterstützung der Vereinigung den hierzu vorgeschriebenen Jahresbeitrag leistet. Ehrenmitglieder sind nicht stimmberechtigt.

**Art. 8.** Jedes Mitglied hat die Pflicht bei der Gestaltung des Vereinigungsgeschehens mitzuwirken und das Recht in eigener Sache gehört zu werden. Ab dem 16. Lebensjahr ist es in der Generalversammlung passiv stimmberechtigt.

**Art. 9.** Jedes aktive Mitglied übernimmt freiwillig die Verpflichtung die im Rahmen der Statuten und Reglements gegebenen Anordnungen genau zu befolgen; Disziplin und Gehorsam gegenüber den Vorgesetzten zu wahren sowie Kameradschaft innerhalb der Mannschaft zu respektieren; aktiv am Ansehen und Gedeihen der Vereinigung teilzunehmen.

**Art. 10.** Bei Verstößen gegen die Statuten und Reglements der Vereinigung können folgende Ordnungsmaßnahmen ergriffen werden: Verweis durch den Präsidenten; Verweis vor dem Vorstand; Suspendierung durch den Vorstand; Ausschluss durch die Generalversammlung. Gegen die Ordnungsmaßnahmen steht jedem Mitglied das Recht auf Beschwerde zu. Diese muss spätestens 7 Tage nach Ausspruch der Ordnungsmaßnahme schriftlich beim Präsidenten eingebracht werden. Die anschließende Entscheidung des Vorstandes wird dem Beschwerdeführer schriftlich mitgeteilt.

**Art. 11.** Die Mitgliedschaft erlischt durch: Tod, Freiwilligen Austritt, Nichtbezahlung des Mitgliedsbeitrags während 3 Jahren, oder Ausschluss durch die Generalversammlung.

**Art. 12.** Der Ausschluss eines Mitgliedes wird durch die Generalversammlung mit einer 2/3 Stimmenmehrheit der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder vorgenommen.

Die ausgetretenen oder ausgeschlossenen Mitglieder, sowie die Nachkommen von verstorbenen Mitgliedern, können weder gezahlte Beiträge zurückfordern, noch irgendwelche Ansprüche auf das Vermögen der Vereinigung geltend machen. Jeder zur Verfügung gestellter Besitz der Vereinigung ist spätestens 30 Tage nach Erhalt einer schriftlichen Zurückforderung beim Präsidenten abzuliefern. Fehlendes ist zu ersetzen, wenn nötig durch das Bezahlen der Neuanschaffungssumme.

**Art. 13.** Der Beitrag für Mitglieder und Ehrenmitglieder wird jedes Jahr vom Vorstand vorgeschlagen und von der Generalversammlung festgesetzt. Dieser Beitrag kann die Summe von EUR 5,00 € (fünf) Indexziffer 100 für aktive Mitglieder nicht übersteigen. Der für Ehrenmitglieder festgesetzte Beitrag ist jeweils der Mindestbeitrag.

## Kapitel III: Der Vorstand

**Art. 14.** Die Leitung der Vereinigung geschieht durch den Präsidenten. Ihm zur Seite steht der Vorstand, bestehend aus dem Präsidenten, dem Vizepräsidenten, dem Schriftführer, dem Kassierer und den Beisitzenden.

**Art. 15.** Alle Vorstandsmitglieder werden auf die Dauer von vier Jahren durch die Generalversammlung bestimmt.

**Art. 16.** Bei eventueller Stimmgleichheit bei allen Wahlen wird sofort ein zweiter Wahlgang abgehalten. Bei eventueller Stimmgleichheit beim zweiten Wahlgang ist der dienstälteste Kandidat gewählt.

**Art. 17.** Kandidaten für einen Posten im Vorstand müssen wenigstens zwei Jahre Mitglied sein und das 18. Lebensjahr vollendet haben. Die Kandidaturen müssen wenigstens 8 Tage vor der Generalversammlung schriftlich beim Präsidenten eingegangen sein.

**Art. 18.** Die Vorstandsmitglieder treten aus ihrem Amt: durch Tod; freiwilligen Austritt; Abberufung; Ausschluss. Wird ein Vorstandsposten während dem Geschäftsjahr frei, so kann der Vorstand den Posten vorläufig neu besetzen, unbeschadet der Bestätigung durch die nächste Generalversammlung. Im Falle einer Neubesetzung vor Ablauf der normalen Mandatsdauer übernimmt das neue Vorstandsmitglied den Posten für die restliche Mandatsdauer. Im Falle des Präsidenten übernimmt der Vizepräsident das Amt bis zur nächsten Generalversammlung;

**Art. 19.** Der Vorstand trifft so oft zusammen, wie es die Belange der Vereinigung erfordern, auf Einberufung durch den Präsidenten oder falls 1/3 des Vorstandes dies wünscht. Der Vorstand ist beschlussfähig wenn mehr als die Hälfte der Mitglieder anwesend sind. Er fasst seine Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit. Bei Stimmgleichheit wird die Angelegenheit auf die kommende Sitzung vertagt. Bei erneuter Stimmgleichheit ist die Stimme des Präsidenten ausschlaggebend.

**Art. 20.** Der Vorstand hat die weitgehendsten Befugnisse zur Führung der Vereinigungsgeschäfte. Alles was nicht ausdrücklich durch die vorliegenden Statuten oder durch Gesetz der Generalversammlung vorbehalten ist, gehört zu seinem Aufgabenbereich. Er kann Reglemente und Dienstvorschriften erlassen, abändern oder aufheben. Der Vorstand

legt seine interne Aufgabenverteilung fest. Er kann allgemeine oder spezielle Vollmachten erteilen, darunter die Bankvollmachten. Er kann Kommissionen einsetzen, denen jedoch ein Vorstandsmitglied angehören muss.

**Art. 21.** Die Aufgaben des Präsidenten sind:

- a. die Leitung der Vorstandssitzungen und der Generalversammlung;
- b. die Vertretung der Vereinigung;
- d. die Beurkundung, mit dem Sekretär, der Sitzungsberichte, der Korrespondenz und aller wichtigen Schriftstücke.

**Art. 22.** Der Sekretär der Vereinigung führt das Mitgliedsverzeichnis. Er erledigt alle die ihm auferlegten schriftlichen Arbeiten. Er verfasst die Berichte über die Vorstandssitzungen und die Generalversammlungen.

**Art. 23.** Alle Gerichtsverfahren werden im Namen der Vereinigung durch den Vorstand, vertreten durch den Präsidenten und ein zweites Vorstandsmitglied, geführt. Die Vereinigung ist in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern gebunden, darunter obligatorisch jene des Präsidenten oder im Verhinderungsfalle jene seines Stellvertreters, unbeschadet der Artikel 20 und 29.

#### **Kapitel IV: Die Generalversammlung**

**Art. 24.** Die Generalversammlung wird jedes Jahr im ersten Viertel des Jahres vom Vorstand einberufen.

Eine außerordentliche Generalversammlung kann vom Vorstand einberufen werden, wenn die Umstände dies verlangen. Bei schriftlicher Anfrage von 1/5 der Mitglieder muss eine außergewöhnliche Generalversammlung innerhalb von zwei Monaten einberufen werden. Einberufungen zur Generalversammlung erfolgen schriftlich mit einer Frist von 14 Tagen, unter Angabe der Tagesordnung.

**Art. 25.** Die Generalversammlung wird vom Präsidenten oder im Verhinderungsfalle von seinem Stellvertreter geleitet. Sie ist öffentlich. Sie ist beschlussfähig, wenn mindestens 1/2 der stimmberechtigten Mitglieder anwesend ist. Ist dies nicht der Fall, so kann sofort eine außergewöhnliche Generalversammlung einberufen werden, welche in jedem Fall beschlussfähig ist. Jedes stimmberechtigte Mitglied verfügt über eine Stimme. Ein Mitglied kann sich nicht per Vollmacht durch Drittpersonen vertreten lassen. Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst, sofern die vorliegenden Statuten es nicht anders bestimmen. Stimmgleichheit bedeutet Ablehnung. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden in einem eigenen Register festgehalten.

**Art. 26.** Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben:

- a. die Wahl des Vorstandes und der Kassenrevisoren;
- b. den Ausschluss eines Mitgliedes;
- c. die Festlegung der Mitgliedsbeiträge;
- d. die Beratung und Beschlussfassung über eingebrachte Anträge;
- e. die Abänderung der Statuten;
- f. die Entscheidung über Angelegenheiten die der Vorstand nicht verabschieden kann;
- g. die Auflösung der Vereinigung.

**Art. 27.** Jedes Mitglied kann durch schriftlichen Antrag einen zusätzlichen Tagesordnungspunkt zur Diskussion stellen. Dieser Antrag muss dem Präsidenten vor der Generalversammlung vorliegen.

**Art. 28.** Die Statuten können nur abgeändert werden, wenn die zur Änderung anstehenden Artikel in der Einberufung zur Generalversammlung aufgeführt sind und wenn 2/3 der Mitglieder anwesend sind. Für eine Änderung ist eine 2/3 Stimmenmehrheit erforderlich. Wenn keine 2/3 der Mitglieder anwesend sind kann eine zweite Generalversammlung stattfinden, wobei die Hälfte der Mitglieder anwesend sein muss.

#### **Kapitel V: Kassenwesen und Geschäftsjahr**

**Art. 29.** Das Kassenwesen wird vom Kassierer der Vereinigung versehen. Er führt ordnungsgemäß Buch über Einnahmen und Ausgaben und legt Rechnung ab. Er vertritt die Vereinigung gegenüber Geldinstituten für alle laufenden Geschäfte. Im Verhinderungsfalle wird er hierbei durch den Präsidenten persönlich vertreten.

Kassen- und Buchführung sind jährlich, nach Ablauf des Geschäftsjahres abzuschließen und von mindestens zwei Kassenrevisoren zu prüfen und abzuzeichnen.

Der Kassierer erhält Entlastung durch die Generalversammlung.

Der Kassierer hält das Kassen- und Kontenbuch dem Vorstand jederzeit zur Ansicht zur Verfügung.

Die Generalversammlung bestimmt jedes Jahr zwei Kassenrevisoren unter den aktiven Mitgliedern, welche dem Vorstand nicht angehören dürfen. Sie legen dem Vorstand und der Generalversammlung Bericht über die Kassenprüfung ab.

**Art. 30.** Das Geschäftsjahr geht vom 1. Januar bis zum 31. Dezember.

#### **Kapitel VI: Auflösung**

**Art. 31.** Die Auflösung der Vereinigung kann nur geschehen, wenn in einer zu diesem Zweck einberufenen Generalversammlung 2/3 der Mitglieder anwesend sind. Wenn keine 2/3 der Mitglieder anwesend sind kann eine zweite

Generalversammlung einberufen werden, wobei die Hälfte der Mitglieder anwesend sein muss. Die Auflösung der Vereinigung kann nur durch eine Stimmenmehrheit von 3/4 der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder angenommen werden.

**Art. 32.** Im Falle der Auflösung wird das Liquidationsverfahren von der Generalversammlung festgelegt. Nach Begleichung aller Schulden wird das Vermögen eines wohltätigen Zwecks überwiesen, welcher in der Auflösungsversammlung bestimmt wird.

### Kapitel VII: Verschiedenes

**Art. 33.** Die Vereinigung übernimmt keine Haftung für eventuell bei Vereinsaktivitäten erlittene Schäden. Schadensansprüche können nur nach den geltenden gesetzlichen oder reglementarischen Regeln gestellt werden.

**Art. 34.** Für alle in den gegenwärtigen Statuten nicht ausdrücklich vorgesehenen Fälle gelten die allgemeinen Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck.

**Art. 35.** Die Vereinigung nimmt teil an den Begräbnissen

a) der Mitglieder, wenn dieselben im Pfarrverband der Gemeinde Wintger begraben werden, sowie Bestellung einer Messe,

b) der Ehrenmitglieder aus der alten Gemeinde Bögen.

c) Den Ehrenmitgliedern, welche außerhalb der alten Gemeinde Bögen begraben werden, wird eine Messe bestellt.

**Art. 36.** Eine Delegation nimmt teil an den Begräbnissen der Mitglieder wenn dieselben auswärts begraben werden.

**Art. 37.** Die Vereinigung nimmt teil an Hochzeitsfeierlichkeiten der Mitglieder.

### Kapitel VIII: Unterschriften der in der Generalversammlung anwesenden Mitglieder

*Vorstand (Stand Generalversammlung 2007)*

Name, Vorname, Funktion

Koob-Wagener Sylvie, Präsident

Schickes Romain, Vize-Präsident

Schickes Romain, Schriftführer

Kettmann Jean, Kassierer

Breyer Lucien, Beisitzender

Schmitz Christian, Beisitzender

*Liste der aktiven Mitglieder (Stand Generalversammlung 2007)*

Name, Vorname, Adresse, Ortschaft, Geburtsdatum, Beruf, Nationalität

Bertemes Joseph, 18, rue Longchamp, L-9160 Ingeldorf, 28. Oktober 1931, Rentner, L

Bouchama Samir, 12, Maison, L-9762 Lullange, 16. August 1996, Schüler, L

Breyer Damian, 75, Maison, L-9956 Hachiville, 9. Juli 1997, Schüler, L

Breyer Lucien, 75, Maison, L-9956 Hachiville, 12. Januar 1969, Schreiner, L

De Leeuw Dennis, 15, Maison, L-9780 Winccrange, 11. Februar 1994, Schüler, NL

De Leeuw Patrick, 15, Maison, L-9780 Winccrange, 4. März 1997, Schüler, NL

Fellens Nicolas, 7, Maison, L-9740 Boevange, 26. Dezember 1938, Schreiner, L

Glod André, 88, Maison, L-9960 Hoffelt, 21. Oktober 1961, Landwirt, L

Godart Gerry, 13, Maison, L-9741 Boxhorn, 21. Dezember 1980, Automechaniker, L

Hansen Joseph, 20, Maison, L-9780 Winccrange, 23. Dezember 1941, Rentner, L

Heintz Alain, 4C, Maison, L-9755 Hupperdange, 21. März 1972, Postbeamter, L

Ihlenfeld Carrie, 4, Maison, L-9762 Lullange, 16. Mai 1997, Schüler, L

Ihlenfeld David, 4, Maison, L-9762 Lullange, 16. Mai 1997, Schüler, L

Kettmann Jean, 82, Maison, L-9740 Boevange, 4. Dezember 1965, Elektriker, L

Kettmann Thierry, 82, Maison, L-9740 Boevange, 31. August 1987, Industrieelektriker, L

Klasen Léon, 31, Maison, L-9752 Hamiville, 23. Februar 1947, Rentner, L

Kontz Charles, 43, rue Principale, L-9806 Hosingen, 19. März 1952, Arbeiter, L

Koob Conny, 68, rue Du Pont, L-9554 Wiltz, 18. August 1994, Schüler, L

Koob Jerry, 68, rue Du Pont, L-9554 Wiltz, 23. Dezember 1992, Schüler, L

Koob Kevin, 68, rue Du Pont, L-9554 Wiltz, 12. Januar 1998, Schüler, L

Koob Martine, 68, rue Du Pont, L-9554 Wiltz, 20. September 1990, Schüler, L

Koob Pierre, 5, BP, L-9801 Hosingen, 6. Juli 1960, Elektriker, L  
 Koob-Wagener Sylvie, 68, rue Du Pont, L-9554 Wiltz, 10. Januar 1965, Lehrerin, L  
 Kremer Roland, 53, Maison, L-9740 Boevange, 29. Dezember 1979, Industriemechaniker, L  
 Leifgen Serge, 18, Maison, L-9771 Stockem, 20. Masi 1970, Staatsarbeiter, L  
 Lentz Mathias, 13, route de Bastogne, L-9706 Clervaux, 19. März 1940, Rentner, L  
 Lipperts Yves, 77A, Maison, L-9740 Boevange, 30. September 1975, Employé privé, L  
 Miller Roger, 59, Maison, L-9740 Boevange, 16. Mai 1939, Rentner, L  
 Neu Claude, 3, Maison, L-9759 Knaphoscheid, 18. Mai 1973, Landwirt, L  
 Rommes Kevin, 5, Maison, L-9631 Allerborn, 31. Januar 1989, Landmaschinenmechaniker, L  
 Schickes Romain, 32, Maison, L-9762 Lullange, 15. August 1963, Landwirt, L  
 Schmitz Christian, 56, Maison, L-9740 Boevange, 5. Juni 1981, Ingénieur industriel, L  
 Schmitz Marcel, 56, Maison, L-9740 Boevange, 7. Juli 1955, Schlosser, L  
 Steijl Tim, 68A, Maison, L-9780 Wincrange, 28. September 1991, Schüler, L

Unterschriften.

Référence de publication: 2007065497/800941/197.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. DSO-CF00023. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070068727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

**Teufelsbad, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.480.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SAXONY HOLDINGS, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.444, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Nadia Weyrich, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on March 26, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of TEUFELSBAD (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.480, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 26, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1259, on November 23, 2005 (hereinafter the «Mémorial»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 745 on 12 April 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to reduce the Company's share capital, with retroactive effect as of 26th of January 2006, by an amount of three million one hundred eleven thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 3,111,675.-) (the «Reduced Amount»), so as to bring the share capital of the Company from three million one hundred twenty-four thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 3,124,175.-), down to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by cancellation of one hundred twenty-four thousand four hundred sixty-seven (124,467) shares, having nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, without any reimbursement to the sole shareholder.

The Reduced Amount of three million one hundred eleven thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 3,111,675.-) is allocated from the share capital account to the share premium account of the Company with legal and economic effect as of 26 January 2006.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6. (first paragraph).** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SAXONY HOLDINGS, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.111.444 et ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 26 mars 2007.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est l'associé unique de TEUFELSBAD (désignée ci-après comme la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.480, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire précité, en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») du 23 novembre 2005, numéro 1259. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire précité du 26 janvier 2006, publié au Mémorial C du 12 avril 2006 numéro 745.

Le comparant représentant l'ensemble du capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société, avec effet rétroactif au 26 janvier 2006 à concurrence d'un montant de trois millions cent onze mille et six cent soixante-quinze Euros (EUR 3.111.675,-) (le «Montant Réduit») afin de le porter de son montant actuel de trois millions cent vingt-quatre mille cent soixante-quinze Euros (EUR 3.124.175,-) à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), par l'annulation de cent vingt quatre mille quatre cent soixante-sept (124.467) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, sans remboursement au profit de l'associé unique.

Le Montant Réduit de trois millions cent onze mille et six cent soixante quinze Euros (EUR 3.111.675,-) est alloué du compte capital social au compte de prime d'émission de la Société, avec effet économique et légal au 26 janvier 2006.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Weyrich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2007. Relation: EAC/2007/3148. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> juin 2007

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007066793/239/97.

(070070324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

**INTERCONSULT, Luxembourg International Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 40.312.

—  
*Extrait des minutes de la réunion du conseil d'administration du 25 avril 2007*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Mogens Holm, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-2011 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration décide de coopter comme nouvel administrateur Monsieur Klaus Mønsted Pedersen, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-2011 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Klaus Mønsted Pedersen, se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se déroulera en 2008.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT

Signatures

Référence de publication: 2007065501/536/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05110. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**Bel-Fa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 64.369.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007065580/231/14.

(070069040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

**Atlas Vintners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.269.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of May.

Before Us Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ATLAS EUROPEAN HOLDCO I, S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, created and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and whose registration with the Luxembourg Companies Register is currently pending, here represented by Ms. Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal on 15 May 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company «société à responsabilité limitée»):

### Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form - corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name ATLAS VINTNERS S.à.r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company »), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law »), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

#### Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

#### Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### Chapter II.- Capital, Shares

#### Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holder(s) of the Shares is/are referred to as the «Shareholder(s)».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.



**Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

**Chapter III.- Management****Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («Conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

**Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by unanimity of the managers present or represented.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV.- General meeting of shareholders****Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

## Chapter V.- Business year

### Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## Chapter VI.- Liquidation

### Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII.- Applicable law

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

### *Subscription - Payment*

The share capital has been subscribed as follows:

ATLAS EUROPEAN HOLDCO I S.à.r.l. ....	12,500 Shares
Total: .....	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about € 2,000.-

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, ATLAS EUROPEAN HOLDCO I S.à.r.l., represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Andrew B. Cohen, born on 22 August 1967 in New York, U.S.A., with professional address at 267 W. 89th Street, Apt.4B, New York, NY 10024, U.S.A.;

- Mr. Jeffrey A. Goldberger, born on 12 July 1962 in Miami, Florida, U.S.A., with professional address at 630 Fifth Avenue, 32nd Floor, New York, NY 10111, U.S.A.;

- Mr. Thijs Van Ingen, born on 5 December 1974 in Tiel, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

- Ms. Valérie Cooke, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ATLAS EUROPEAN HOLDCO I, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, créée et existant conformément aux lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et dont l'immatriculation au Registre des Sociétés du Luxembourg est en cours, représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ATLAS VINTNERS S.à.r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après en tant que les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **ART. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre III.- Gérance**

### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

**Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

**Titre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associé(s) - votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

**Titre V.- Exercice social**

**Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

#### **Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

### **Titre VI.- Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution et liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

ATLAS EUROPEAN HOLDCO I S.à.r.l. ....	12,500 Parts Sociales
Total: .....	12,500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ € 2.000,-.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, ATLAS EUROPEAN HOLDCO I S.à.r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Andrew B. Cohen, investisseur immobilier, né le 22 août 1967 à New York, U.S.A., avec adresse professionnelle au 267 W. 89th Street, Apt.4B, New York, NY 10024, U.S.A.;

- M. Jeffrey A. Goldberger, né le 12 juillet 1962 à Miami, Floride, U.S.A., avec adresse professionnelle au 630 Fifth Avenue, 32nd Floor, New York, NY 10111, U.S.A.;

- M. Thijs Van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Mme. Valérie Cooke, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, Relation: LAC/2007/9330. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007066985/211/412.

(070071017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**Bad Schönborn, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.473.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SAXONY HOLDINGS, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.444, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Nadia Weyrich, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on March 26, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BAD SCHÖNBORN (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.473, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 26, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1251, on November 22, 2005 (hereinafter the «Mémorial»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 932, on 12 May 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to reduce the Company's share capital, with retroactive effect as of 26th of January 2006, by an amount of two hundred sixty-eight thousand six hundred Euro (EUR 268,600.-) (the «Reduced Amount»), to bring the share capital of the Company from two hundred eighty-one thousand one hundred Euro (EUR 281,100.-), down to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by cancellation of ten thousand seven hundred and forty-four (10,744) shares, having each a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) without any reimbursement to the sole shareholder.

The Reduced Amount of two hundred sixty-eight thousand six hundred Euro (EUR 268,600.-) is allocated from the share capital account to the share premium account of the Company with legal and economic effect as of 26 January 2006.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6. (first paragraph).** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25. -) each.»

### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SAXONY HOLDINGS, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.111.444 et ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée, avec adresse professionnelle à Belvaux en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 26 mars 2007.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est l'associé unique de BAD SCHÖNBORN (désignée ci-après comme la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.473, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire précité, en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») du 22 novembre 2005, numéro 1251. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire précité du 26 janvier 2006, publié au Mémorial C du 12 mai 2006, numéro 932.

Le comparant représentant l'ensemble du capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société, avec effet rétroactif au 26 janvier 2006 à concurrence d'un montant de deux cent soixante-huit mille six cents Euros (EUR 268.600,-) (le «Montant Réduit») afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt et un mille cent Euros (EUR 281.100,-) à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), par l'annulation de dix mille sept cent quarante-quatre (10.744) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, sans remboursement au profit de l'associé unique.

Le Montant Réduit de deux cent soixante-huit mille six cents Euros (EUR 268.600,-) est alloué du compte capital social au compte de prime d'émission de la Société, avec effet économique et légal au 26 janvier 2006.

#### Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

#### Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Weyrich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2007. Relation: EAC/2007/3150. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Belvaux, le 1<sup>er</sup> juin 2007

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007066790/239/94.

(070070321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

---

**Lexser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 102.570.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 mai 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

I. Colamonico

*Déléguée par Maître J. Seckler*

Référence de publication: 2007065581/231/14.

(070069034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

---

**Red Fox S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.273.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 mai 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

M. Goeres

*Déléguée par Maître J. Seckler*

Référence de publication: 2007065582/231/14.

(070069026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

---

**Paryseine (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Eurosquare (Lux 2) S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.452.

---

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of the month of May.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as proxyholder on behalf of PARYSEINE (LUX 1) S.à r.l. (previously EUROSQUARE (LUX 1) S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 116 181, being the sole member of EUROSQUARE (LUX 2) S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 115 452, incorporated on 3rd April 2006 by deed of notary Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») n<sup>o</sup> 1192 of 20 th June 2006. The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by deed of notary Henri Hellinckx of 9th May 2006, published in the Memorial n<sup>o</sup> 1546 of 12th August 2006.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

Change of name of the Company to PARYSEINE (LUX 2) S.à.r.l. and consequential amendment of the first sentence of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

After deliberation the following resolution was taken:

*Sole resolution*

It is resolved to change the name of the Company from EUROSQUARE (LUX 2) S.à.r.l. to PARYSEINE (LUX 2) S.à.r.l. and to consequentially amend the first sentence of article 1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name PARYSEINE (LUX 2) S.à.r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter.»

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,000.-.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en vertu d'une procuration de PARYSEINE (LUX 1) S.à.r.l. (anciennement EUROSQUARE (LUX 1) S.à.r.l.), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 116 181, étant l'associé unique de EUROSQUARE (LUX 2) S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115 452, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Henri Hellinckx en date du 3 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n<sup>o</sup> 1192 du 20 juin 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour le dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire Henri Hellinckx du 9 mai 2006, publié au Mémorial n<sup>o</sup> 1546 du 12 août 2006.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

Changement du nom de la Société en PARYSEINE (LUX 2) S.à.r.l. et modification en conséquence de la première phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

*Résolution unique*

Il est décidé de changer le nom de la Société de EUROSQUARE (LUX 2) S.à.r.l. en PARYSEINE (LUX 2) S.à.r.l. et de modifier la première phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société comme il suit:

«Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PARYSEINE (LUX 2) S.à.r.l. (la «Société»).»

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à € 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 25 mai 2007, Relation: EAC/2007/5557. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007066109/272/80.

(070069871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Sylan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 30.919.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

*Administrateur*

Référence de publication: 2007065584/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06215. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Banque Colbert (Luxembourg) S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 34.726.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065628/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04910. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**D.G.C. Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 30.396.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

T. Limpach

*Administrateur*

Référence de publication: 2007065629/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06073. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Kalmia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 128.139.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty second day of May.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (RCS-L B.58628)

here represented by Mr Max Mayer, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 14th, 2007,

Said proxy after being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as fore-said, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is KALMIA S.à.r.l.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form what so ever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer *inter vivos* to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have, by the joint signature of any two of them or the sole manager, the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances. If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by two members acting under their joint signature or the sole manager.

The managers may vote in a circular resolution, by letter, fax or video conference. Such a written decision is only valid if it is taken and approved by all the managers.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

The members may vote in a circular resolution, by letter, fax or video-conference. Such a written decision is only valid if it is taken and approved by all the members.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

**Art. 15.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 16.** Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

#### *Subscription and payment*

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member AMACO (LUXEMBOURG) S.A. prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1.250,- EUR

#### *Resolutions of the sole member*

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The following has been elected as manager:

AMACO (LUXEMBOURG) S.A., with registered address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (RCS-L N ° B 58.628) represented by Mr K. A. TEDDER or Mr M.F. Elias or Mrs P.J.S. Dunselman, or Mr J.M.J. Borgt. with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager is elected for an undetermined period.

#### *Second resolution*

The company's registered office is located at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-deux mai.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

AMACO (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (RCS-L N ° B.58628)

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 mai 2007.

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de KALMIA S.à.r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont, par les signatures conjointes de deux d'entre eux ou celle du gérant unique, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances. En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés, agissant conjointement.

Les gérants peuvent voter par vote circulaire par lettre, fax, ou visioconférence. Une telle décision sera uniquement valable si elle a été prise et approuvée par tous les gérants.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les associés peuvent voter par vote circulaire par lettre, fax, ou visioconférence. Une telle décision sera uniquement valable si elle a été prise et approuvée par tous les associés.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et paiement*

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, La société anonyme AMACO (LUXEMBOURG) S.A. prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Évaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.250,- EUR.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associée unique prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Est appelée aux fonctions de gérante:

La société anonyme AMACO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social à 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (RCS-L N ° B 58.628) représentée par by M. K. A. Tedder ou M. M.F. Elias ou Mme P.J.S. Dunselman, ou Mr J.M. J. Borgt.

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Elle pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat de la gérante est établie pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, LAC/2007/9626. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 mai 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007065850/206/231.

(070069513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**WP I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 989.525,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.293.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007065724/242/13.

(070069621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Immobilière Campus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 57.722.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065772/3788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03346. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070069751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Immobilière Campus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 57.722.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065773/3788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01587. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070069753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---



**Benodec, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 21.979.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065631/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01470. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**PQR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 96.354.

In the year two thousand seven, on the thirtieth of March.

Before Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

ADVENT PQR INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, with its registered office at Boston, 75, State Street, Massachusetts 02109 (U.S.A.), C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, (the «Sole Shareholder»),

here represented by Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy given in Boston on 22 March 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of PQR HOLDINGS S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.354, incorporated pursuant to a notarial deed on 1 October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 7 November 2003. The articles of incorporation of the Company have been amended by a notarial deed dated 13 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 6 November 2005.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides pursuant to article 19 of the articles of incorporation of the Company to appoint as liquidator of the Company, Mr Godfrey Abel, accountant, born on July 2, 1960 in Brixworth, England, residing at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash or in kind to its willingness.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Bascharage, on the day named at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ADVENT PQR INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 75, State Street, Boston, Massachusetts 02109 (U.S.A.), C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, en date du 22 mars 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associée Unique de PQR HOLDINGS S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.354, constituée selon un acte notarié en date du 1<sup>er</sup> octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 octobre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié, en date du 5 septembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 novembre 2005.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide conformément à l'article 18 des statuts de la Société de nommer en tant que liquidateur, Monsieur Godfrey Abel, comptable, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Angleterre, demeurant au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'Associé Unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Weyrich, A. Weber.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2007, Relation: EAC/2007/3412. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007066800/239/103.

(070070370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

### **Bond Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 40.533.

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOND HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 22 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 475 du 20 octobre 1992 dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par assemblée générale ordinaire sous sein privé, en date du 28 juin 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 334 du 27 mars 2003, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.533.

L'assemblée est présidée par Madame Bérénice Kunnari, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Franck Jacoby, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Décision sur la mise en liquidation de la société;
2. Décharge aux organes de la société;
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
4. Nomination d'un commissaire vérificateur;
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de prononcer la mise en liquidation de la société, à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner décharge aux administrateurs de la société ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à la date de ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer MONTBRUN REVISION S. à r.l., avec siège social au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.501, liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 15, rue de la Chapelle, L-1324 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.467, commissaire vérificateur à la liquidation, laquelle devra faire rapport sur l'emploi des valeurs sociales et les comptes de liquidation.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Kunnari, C. Godfurnon, F. Jacoby, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 6 avril 2007. REM/2007/771. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007066534/5770/75.

(070070462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

**Private Equity Capital Germany (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 116.837.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

*Pour PRIVATE EQUITY CAPITAL GERMANY (GP) S.à.r.l.*

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A.

P. Gilson / S. David

*Managing Director / Vice President - Risk & Control*

Référence de publication: 2007065778/4913/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00819. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**AC International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 50.384.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.  
FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.  
Signature

Référence de publication: 2007065780/1429/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03239. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Sorin Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 109.475.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
Signatures

Référence de publication: 2007065649/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00175. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Pegase S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 42.741.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

FIDUPAR  
Signatures

Référence de publication: 2007065659/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00167. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Osborne & Moore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 25.170.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007065666/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00165. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Korea Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.039.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007065662/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00166. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Jardipal S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 87.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007065683/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00159. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Biminvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 95.821.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007065679/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00161. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Finbelux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.948.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007065685/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00156. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**General Investments Corporation Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 15.447.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007065680/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00160. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Logico S.A., Société Anonyme,  
(anc. Promerx S.A.).**

Siège social: L-4832 Rodange, 418, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 77.261.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 juin 2007.

Pour FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007066801/1004/16.

Enregistré à Diekirch, le 23 mai 2007, réf. DSO-CE00168. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070070834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Mistral International Finance AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.071.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066630/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01238. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Northgate Private Equity III S.A. (FIS), Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.892.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of April,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tim Church, professionally residing at 30 Kensington Church Street, London W8 4HA, United Kingdom (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Ms Claire de Boeck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 24, 2007.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, is the sole shareholder of NORTHGATE PRIVATE EQUITY III S.A. (FIS) (the «Company»), a société anonyme qualifying as a fonds d'investissement spécialisé, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies. The Company was incorporated under Luxembourg laws on April 13, 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company.

II. That the agenda of the extraordinary general meeting is worded as follows:

1. Increase of the authorized capital of the Company;
2. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») in order to reflect the increase under item 1. above;
3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the authorized capital of the Company from USD 25,000,000 (twenty-five million US dollars) up to USD 50,000,000 (fifty million US dollars).

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles so as to read as follows:

« **Art. 6. Share Capital** . The Company is incorporated with a subscribed capital of USD 45,000 (forty-five thousand US dollars) represented by 45 (forty-five) Shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand US dollars) each fully paid-up.

The minimum subscribed capital of the Company, increased by any share premium as the case may be, which shall be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a fonds d'investissement spécialisé under Luxembourg law, is the equivalent of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000).

The share capital of the Company shall be represented by one class of Shares. New classes of Shares may be created in accordance with the Company Law.

The authorized capital of the Company, including the issued share capital of the Company, is fixed at USD 50,000,000 (fifty million US dollars) consisting of an aggregate number of 50,000 (fifty thousand) Shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand US dollars) each. During the period of five years, from the date of the publication of the Articles, the Board of Directors is (subject to other provisions in the Articles) authorized to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for new Shares within the existing class of Shares or any right or rights to convert any security into such Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company. A valuation report relating to the contributed securities or other assets shall be delivered to the Board of Directors by the auditor of the Company («the Auditor»).

Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities or other eligible assets shall be borne by the relevant subscriber.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil sept, le vingt-cinq avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Tim Church, demeurant professionnellement au 30 Kensington Church Street, Londres W8 4HA, Royaume-Uni (l'«Actionnaire Unique»),

ici représenté par Maître Claire de Boeck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 avril 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.



Lequel comparant, agissant ès qualités, est l'actionnaire unique de NORTHGATE PRIVATE EQUITY III S.A. (FIS) (la «Société»), une société anonyme qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, non encore inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés. La Société a été constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg le 13 avril 2007 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Actionnaire Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Actionnaire Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital autorisé de la Société;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts») en vue de refléter l'augmentation sous le point 1. ci-dessus;

3. Divers.

III. Que l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital autorisé de la Société de USD 25.000.000 (vingt-cinq millions de dollars américains) à USD 50.000.000 (cinquante millions de dollars américains).

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** La Société est constituée avec un capital social souscrit de USD 45.000 (quarante-cinq mille US dollars) représenté par 45 (quarante-cinq) Actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille US dollars) chacune entièrement libérée.

Le capital souscrit minimum de la Société, augmenté le cas échéant de toute prime d'émission, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que fonds d'investissement spécialisé soumis à la législation luxembourgeoise, est l'équivalent d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000).

Le capital social de la Société est représenté par une classe d'Actions. Des classes d'Actions supplémentaires peuvent être créées conformément à la Loi sur les sociétés commerciales.

Le capital autorisé de la Société, incluant le capital émis de la Société, est fixé à USD 50.000.000 (cinquante millions de US dollars) et est composé de 50.000 (cinquante mille) Actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille US dollars) chacune. Pendant une période de cinq ans à compter de la publication des Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé (sous réserve d'autres dispositions des Statuts) à offrir, attribuer ou consentir des options sur ou consentir un ou des droits de souscrire de nouvelles Actions dans la classe existante d'Actions ou un ou des droits de convertir toute valeur en de telles Actions ou encore de les céder aux personnes, aux moments et pour la rétribution et selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou autres avoirs, en observant les dispositions édictées par la loi et les règlements luxembourgeois à condition que ces valeurs ou autres avoirs soient compatibles avec les objectifs et la stratégie d'investissement de la Société. Un rapport d'évaluation portant sur les valeurs ou autres avoirs apportés sera présenté au Conseil d'Administration par le réviseur d'entreprises de la Société (le «Réviseur»).

Les coûts encourus par suite d'un apport en nature de valeurs ou d'autres avoirs éligibles seront à charge du souscripteur concerné.»

*Frais*

Les frais, coûts, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit supportés par la Société en raison de cet acte sont estimés à environ EUR 1.500.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. De Boeck, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007. Relation: LAC/2007/6483. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007066664/242/135.

(070070387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

---

**Europa West Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 540.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

EUROPA WEST STATION S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007066628/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01160. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070070825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Happy Visibilia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.196.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066632/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01239. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070070744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Axilos Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.859.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007066625/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01207. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070070897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Cecilia Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 75.150.

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de CECILIA HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte dressé par le notaire instrumentaire, en date du 6 avril 2000, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 juillet 2000, sous le numéro 524.

Les statuts de la Société n'ont, depuis lors, subi aucune modification.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 75 150.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christel Ripplinger, juriste, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fabien Rossignol, juriste, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société CECILIA HOLDING S.A. prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société DEALISLE LTD, une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Ripplinger, F. Rossignol, M. L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2007. Relation: EAC/2007/2933. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007066766/239/68.

(070070349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

---

**Investi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.480.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066593/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01209. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**LMT LUX SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 112.921.

En l'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée L.M.T. LUX SA, domiciliée à L-2432 Luxembourg, 18-24, rue Michel Rodange, constituée suivant acte reçu le 12 décembre 2005, par le notaire soussigné, publié au Mémorial C de 2006, page 27.917.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Saddi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

qui nomme comme secrétaire Madame Kulas Chantal, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Kulas Chantal, préqualifiée.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes 1.000 (mille) actions représentative du capital social de 31.000,- € (trente et un mille Euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle au 4, route de Longwy à L-4830 Rodange.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 4, route de Longwy à L-4830 Rodange et de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 2. première phrase.** Le siège social de la société est établi à Rodange.

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. P. Saddi, C. Kulas, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007. Relation: LAC/2007/7645. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007066679/208/46.

(070070384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

---

**Climmolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066591/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01217. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Creaction 4, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.944.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007065686/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00144. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Bewise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.092.

In the year two thousand and seven, on the fifth of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Has been held the extraordinary general shareholders meeting of the company BEWISE S.A., with registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, dated August 12th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 19, dated January 4th, 2006. The articles of the Company were not modified since.

The Company is registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 110.092.

The assembly is presided by Mr Fabrizio Terenziani, private employee, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Ms Carine Godfurnon, private employee, with professional address in Luxembourg.

The assembly elects as scrutineer Mrs Anne-Sophie Baranski, private employee, with professional address in Luxembourg.

The office such constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed ne varietur by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
- 2) Appointment of the liquidator and definition of its powers.
- 3) Appointment of a liquidation auditor.
- 4) Discharge of the directors and statutory auditors of the Company for the accomplishment of their respective mandates.
- 5) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidator, the limited liability company LUX AUDIT REVISION Sàrl, with registered office at L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

The liquidator has the widest powers as foreseen by articles 144 to 148 bis of the co-ordinated law on commercial companies.

He can dispense the registrar of mortgages to proceed automatically with registrations; he can renounce to real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant releases, with or without payment of all registrations of liens or mortgages, transcriptions, seizure, attachments or other impediments.

The liquidator is dispensed from inventory making and can rely on the accounts of the company.

The liquidator has the right to make interim distributions in the interest of the company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

*Third resolution*

The Meeting appoints as liquidation auditor, the limited company FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.A., with registered office at L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors and the statutory auditor of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEWISE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem en date du 12 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 19 du 4 janvier 2006 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.092.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur la Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste

de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire à la liquidation.
- 4) Décharge aux administrateurs et au(x) commissaire(s) au comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.
- 5) Divers

L'assemblée déclarant connaître les raisons qui ont l'amené à proposer la liquidation de la société et passant à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

Est nommé liquidateur, la société à responsabilité limitée LUX AUDIT REVISION Sàrl, avocat, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur a le droit de faire des distributions intérimaires dans l'intérêt de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée, FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie, commissaire à la liquidation.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les réviseurs d'entreprises de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Le notaire soussignée qui comprend et parle le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Terenziani, C. Godfurnon, A. S. Baranski, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 6 avril 2007. REM/2007/770. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007066541/5770/131.

(070070150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

**Immobilière Marina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.394.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007065611/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06131. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070069205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**Heliopolis S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.063.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007065616/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06124. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070069204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**Helio Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.991.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007065617/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06123. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070069202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**L.B.E., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 22.001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065638/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01472. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070069183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.